



Directive 153 (1960)¹

Situation actuelle en Europe centrale et orientale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris note du rapport de la commission des Nations non représentées sur la situation actuelle en Pologne et en Hongrie ([Doc. 1088](#));

Rappelant sa [Recommandation 208](#);

Invite sa commission des Nations non représentées à poursuivre l'examen de la situation en Europe centrale et orientale, et à lui faire rapport en temps voulu à ce sujet.

1. 30ème séance

